Audition parlementaire aux Nations Unies

# *Mobiliser les appuis politiques et élaborer des réponses inclusives pour une reprise durable*

Salle de l'Assemblée générale

17 et 18 février 2022, New York

## Rapport sommaire

### Introduction

1. L'audition parlementaire annuelle 2022 aux Nations Unies a été organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Cette audition avait pour thème ***Mobiliser les appuis politiques et élaborer des réponses inclusives pour une reprise durable***. L'audition s'est tenue dans la salle de l'Assemblée générale les 17 et 18 février 2022.

2. L'audition fut l'occasion pour les parlementaires de discuter des moyens de susciter la volonté politique requise pour construire un monde qui soit durable, inclusif et juste. Les participants ont mis en commun les bonnes pratiques pour lutter contre les inégalités, instaurer la parité des sexes, inclure les femmes, les jeunes, les minorités, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables, et combattre les changements climatiques en s'attaquant aux intérêts des conglomérats industriels.

3. L'audition s'est déroulée en cinq réunions-débats, auxquelles ont participé des parlementaires, des ambassadeurs et des fonctionnaires des Nations Unies, ainsi qu'une séance d'information sur le rôle des parlements à l'ONU qui est de renforcer le multilatéralisme en vue de relever les défis mondiaux.

4. L'audition a réuni environ 160 parlementaires venus de 63 pays.

### Séance d'ouverture

5. **M. Abdulla Shahid**, Président de la 76e session de l'Assemblée générale, a affirmé que, pour instaurer une reprise durable après la pandémie de COVID-19, le monde avait besoin d'une direction dynamique et de la collaboration de tous. Ayant constaté personnellement ce que les humains pouvaient accomplir à force d'actions communes et d'ingénuité, notamment pour l'énergie renouvelable et les vaccins, il a placé sa présidence sous le signe de l'espoir. Cependant, afin d'obtenir un impact maximal, nous devons tous travailler de concert pour engendrer la volonté politique nécessaire, et les parlementaires doivent mettre en œuvre et financer des politiques susceptibles de produire immédiatement des résultats qui profitent à tous.

6. **M. Duarte Pacheco**, Président de l'UIP, a rappelé aux parlementaires qu'il fallait tenir leurs gouvernements responsables des engagements pris auprès des Nations Unies. Pour relever les défis qui se présentent, il est nécessaire de combiner les actions nationales et mondiales, d'y associer les jeunes, les femmes et d'autres groupes marginalisés en vue de repenser les modes de consommation et de production ainsi que nos rapports à la nature, et d'envisager des solutions nouvelles au-delà du statu quo.

7. Les résumés des cinq réunions-débats et de la séance d'information sont présentés ci-dessous.

**Réunion-débat 1 – L'accroissement des inégalités économiques, une menace pour le développement durable : causes et solutions envisageables**

8. Il faut de toute urgence repenser le mode de fonctionnement de nos économies de manière à éviter la forte concentration des richesses et à s'attaquer à des inégalités grandissantes que la pandémie de COVID-19 a encore accentuées. Les parlementaires doivent se pencher sur les solutions à long terme, et non sur des mesures à court terme dictées par des cycles électoraux. Ils doivent utiliser les Objectifs de développement durable (ODD) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) comme cadre pour l'établissement d'économies inclusives et durables. Ils doivent tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre des politiques et veiller à ce qu'elles soient correctement financées.

9. À cet effet, les États membres et les parlementaires doivent examiner les **recommandations sur les moyens de lutte contre les inégalités** ci-après.

a) Envisager de relever les taux d'imposition des sociétés multinationales qui profitent d'échappatoires fiscales pour ne payer que peu ou pas d'impôts. Une fiscalité unitaire, par exemple, permettrait à chaque pays de traiter les filiales comme des entités séparées et de les imposer en fonction de leur part des profits, de l'emploi et de leurs actifs dans ce pays, empêchant ainsi la pratique du « transfert des bénéfices » pour éviter la lourde taxation en vigueur dans certains pays. Les multinationales doivent être imposées à un taux minimal de 25%, qui est le taux médian à l'échelle mondiale.

b) Combattre l'évasion fiscale à l'échelle mondiale, notamment en introduisant des registres nationaux des biens accessibles à d'autres pays de sorte que les grandes fortunes du monde soient chassées des paradis fiscaux.

c) Envisager l'allocation de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS), les avoirs de réserve du FMI. Les comptes de liquidités DTS représentent seulement 7% environ des liquidités mondiales. Les pays riches qui n'utilisent pas de DTS peuvent les recycler dans un fonds qui financerait des projets d'atténuation des changements climatiques, et même les pays pauvres qui ne les utilisent pas pourraient enrichir leurs réserves et améliorer leur capacité d'emprunt.

d) Réguler les flux financiers internationaux pour stimuler les investissements dans les énergies renouvelables et décourager les investissements dans les énergies fossiles.

e) Réduire les déséquilibres sociaux et économiques qui perpétuent les inégalités, ce qui consiste notamment à évaluer et répartir la charge relative aux soins qui incombe essentiellement aux femmes. À cet égard, un système visant à rémunérer les femmes pour

les soins dispensés aux enfants, aux personnes âgées, aux malades et aux personnes handicapées a été proposé.

f) Enquêter sur les inégalités autres que les inégalités de revenu et de répartition des richesses. La population se soucie également de la santé, de l'éducation et des débouchés pour leurs enfants. C'est pourquoi les parlementaires doivent se préoccuper non seulement de la croissance économique, mais également de l'amélioration des moyens de subsistance en général.

g) Exiger l'équité vaccinale (par des mesures telles que le renforcement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)) pour que les vaccins et les traitements contre la COVID-19 et d'autres virus soient accessibles à tous. Une pandémie ne prend fin que si elle est éradiquée partout dans le monde. Il faut envisager sérieusement la levée des brevets sur les vaccins et les méthodes de production de vaccins de manière à accélérer la distribution de vaccins et l'inoculation de toutes les personnes qui y ont droit.

h) Envisager de nouveaux modes de gouvernance mondiale et d'investissement public qui favorisent la justice et l'inclusion, au lieu de perpétuer les déséquilibres existants. Pour combattre les inégalités et aider les pauvres, il a été suggéré d'élaborer un plan mondial pour la fraternité et le bien-être qui serait financé par les contributions volontaires des personnes, des sociétés et des pays les plus riches du monde. Les parlementaires doivent étudier de nouveaux modes de taxation et de réglementation des sociétés numériques et des médias sociaux.

i) Faire en sorte que les entreprises privées soient responsables sur le plan social, versent des salaires équitables, respectent les droits des travailleurs et l'environnement, et réinvestissent dans les collectivités où elles opèrent.

j) Encourager les pays riches à aider les pays en développement à accéder aux ressources financières dont ils ont besoin pour stimuler la croissance. Appuyer les pays qui accueillent des réfugiés en grand nombre. Favoriser le multilatéralisme et la coopération internationale en vue d'aider les États membres de l'ONU à éliminer les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays.

**Réunion-débat 2 – S'appuyer sur le passé pour améliorer l'avenir : l'inclusion des jeunes et l'importance de la justice intergénérationnelle**

10. La population mondiale compte 1,2 milliard de jeunes, dont 85% vivent dans des pays en développement. Plus de la moitié des habitants de cette planète ont moins de 30 ans et pourtant, selon l'UIP, seulement 2% des parlementaires dans le monde représentent cette tranche d'âge. Un nouveau contrat social s'impose pour que les jeunes soient représentés en politique et dans les organes de décision, et pour qu'ils reçoivent les outils dont ils ont besoin pour réussir.

11. À cet effet, les États membres et les parlementaires doivent examiner les **recommandations pour l'inclusion des jeunes** ci-après.

a) Fixer des quotas pour la représentation des jeunes à tous les niveaux de gouvernement par voie de modifications constitutionnelles, de mesures législatives et de nouvelles lois. Imposer des sanctions pécuniaires ou administratives et d'autres moyens de répression en cas de non-respect de ces quotas.

b) Abaisser l'âge minimum requis pour voter et pour briguer un mandat politique.

c) Veiller à ce que les organes politiques et autres institutions décisionnelles soient :
   i. transparents et responsables – les jeunes réprouvent la concentration des pouvoirs entre les mains de quelques-uns ;
   ii. sûrs – les jeunes préfèrent la vérité au pouvoir et veulent faire part de leur expérience ;
   iii. équitables, inclusifs et diversifiés – les jeunes s'attendent à ce que les migrants, les réfugiés, les femmes, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ+ et d'autres groupes marginalisés puissent se faire entendre dans les institutions.

d) Compter sur les ressources existantes telles que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement!* qui prévoit six engagements qui permettraient de rajeunir les parlements, ainsi que la proposition du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un *Indice des jeunes en politique* visant à rendre le processus décisionnel plus diversifié et représentatif.

e) Inclure les jeunes dans les organes de décision et les délégations, et examiner les suggestions suivantes :
   i. créer et financer des organes, des forums et des institutions consacrés aux jeunes, tels que des ministères et des congrès de la jeunesse ;
   ii. les Membres de l'UIP doivent envoyer au moins un parlementaire de moins de 40 ans à l'audition annuelle de l'UIP aux Nations Unies ;
   iii. placer les jeunes au centre des plans de développement, d'assistance humanitaire, de paix et de sécurité et de défense des droits de l'homme ;
   iv. faire en sorte que les jeunes soient représentés non seulement dans les organes politiques mais également dans les conseils d'administration des sociétés privés, des associations de citoyens et des groupes professionnels.

f) Instaurer un climat de confiance entre les jeunes et les institutions politiques en abordant des questions qui tiennent à cœur à la jeunesse, notamment les changements climatiques, les inégalités et la diversité.

g) Assurer à tous une éducation gratuite et de qualité qui inclut l'information et les services requis en santé reproductive et sexuelle pour que les jeunes puissent prendre des décisions éclairées concernant leur corps et leur propre vie.

h) Donner la priorité aux services de santé mentale, particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. De nombreux enfants et jeunes gens ont manqué l'école et ont été privés de contacts avec leurs pairs en raison de la pandémie, et leur santé mentale s'en ressent.

i) Lutter contre l'exclusion sociale en privilégiant la création d'emplois. Favoriser l'initiation à la vie professionnelle, l'emploi, l'entrepreneuriat et les programmes de formation professionnelle.

j) Associer les jeunes aux actions menées pour changer les normes sociales, les comportements et les lois qui contribuent aux inégalités.

**Réunion-débat 3 – Ne laisser personne de côté : défendre les droits des peuples autochtones, des migrants, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables**

12. Outre les femmes et les jeunes, d'autres groupes marginalisés sont toujours exclus de la vie sociale et politique : les populations autochtones, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ+, et les minorités ethniques et religieuses. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur ces groupes, notamment des taux de mortalité plus élevés et davantage de violence contre certains groupes minoritaires. Les gouvernements doivent aller à leur rencontre, leur permettre de faire entendre leur voix et veiller à ce qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits. Les États qui s'emploient à promouvoir les droits des minorités sont plus susceptibles de demeurer tolérants et stables.

13. À cet effet, les États membres et les parlementaires doivent examiner les **recommandations pour la satisfaction des besoins des groupes vulnérables** ci-après.

a) Utiliser une approche centrée sur les droits de l'homme dans laquelle les instruments et le cadre requis sont mis au service de tous les individus, y compris les plus vulnérables. Veiller à ce que les gouvernements remplissent les obligations existantes, et que ces obligations s'inscrivent dans les politiques nationales et soient financées correctement.

b) Compiler les données et résultats de recherche sur les cas de COVID-19 en fonctions de facteurs tels que l'origine ethnique, la race et le sexe. Utiliser des mesures ciblées pour atteindre ces groupes. Par exemple, une aide d'urgence pourrait permettre d'atteindre les minorités présentes dans l'économie informelle les plus touchées par la pandémie de COVID-19.

c) Veiller à ce que les personnes sans papiers d'identité, n'ayant pas accès à la sécurité sociale ni à l'assurance maladie puissent bénéficier de services. Communiquer les informations pertinentes aux communautés minoritaires dans leur langue. Utiliser la radio, les messages d'intérêt public et d'autres moyens de communication pour les atteindre.

d) Veiller à ce que les déclarations des gouvernements concernant le COVID-19 ne soient pas instrumentalisés contre des personnes ou des groupes minoritaires. Prévenir et combattre les violations des droits de l'homme, notamment les propos haineux, la discrimination, la violence et le harcèlement en ligne.

e) Promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine. Combler les lacunes de la législation et des lois concernant des questions comme la discrimination, la xénophobie et le racisme, et promulguer des politiques proactives pour lutter contre ces problèmes. Pour former des citoyens responsables et tolérants, on pourrait distribuer la Déclaration universelle des droits de l'homme aux élèves du secondaire et les sensibiliser en classe à sa signification.

f) Ne pas précipiter le retour à des politiques fiscales conservatrices. Les gouvernements ont promulgué plus de 3 800 mesures de protection sociale en réponse à la pandémie de COVID-19, en partie pour aider à faire face à la perte de l'équivalent de 255 millions d'emplois, la plupart dans le secteur informel. Ces mesures ne doivent pas être levées prématurément.

g) Privilégier la création d'emplois pour combattre l'exclusion sociale. Le Secrétaire général de l'ONU a lancé récemment la plateforme *Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale* qui vise à créer des possibilités d'emploi, en particulier dans l'économie verte et l'économie numérique.

h) Utiliser des quotas pour stimuler la participation des minorités dans les organes politiques et la fonction publique. Donner aux minorités, aux migrants, aux réfugiés et à d'autres groupes les moyens de devenir des membres actifs de la société.

i) Développer les partenariats réussis, notamment : le Navigateur autochtone, qui permet aux peuples autochtones de recueillir des données et de surveiller le respect de leurs droits ; le Réseau mondial Entreprise et Handicap de l'OIT, qui rassemble des sociétés multinationales et des réseaux d'entreprises et de personnes handicapées ; et l'Initiative de l'OIT pour le recrutement équitable (FRI) qui collabore avec des organisations de travailleurs à la promotion de pratiques équitables.

j) Instaurer un climat de confiance entre les individus et les institutions en vue de créer un nouveau contrat social qui bénéficie à chacun. Collaborer avec toutes les parties prenantes – les États et les gouvernements autochtones, les organisations communautaires et confessionnelles, les institutions philanthropiques, les milieux universitaires et les entreprises privées, notamment.

k) Reconnaître que la propriété foncière communale constitue une part importante du patrimoine autochtone.

**Réunion-débat 4 – L'égalité des sexes dans les processus décisionnels en tant qu'élément clé d'une reprise durable : un test décisif pour les politiques d'inclusion**

14. La pandémie de COVID-19 a aggravé l'écart entre les sexes. En outre, les femmes sont toujours sous-représentées dans la plupart des processus décisionnels. Seulement un parlementaire sur quatre est une femme et, selon l'UIP, dans seulement cinq pays au moins 50% des parlementaires sont des femmes. Aucun pays ne respecte la parité de rémunération pour un travail égal ni la parité hommes-femmes au travail, mais les pays qui sont le plus près du but ont une économie plus productive et leurs citoyens sont en meilleure santé et plus heureux. Les parlements qui se rapprochent de la parité hommes-femmes élaborent des politiques sensibles aux questions de genre qui favorisent la croissance économique, la durabilité environnementale et donnent de meilleurs résultats dans des domaines comme la santé, l'éducation, la paix et la sécurité.

15. À cet effet, les États membres et les parlementaires doivent examiner les **recommandations pour la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes** ci-après.

a) Utiliser des quotas législatifs pour accroître la participation des femmes à tous les paliers du gouvernement. Veiller à ce que ces quotas soient ambitieux, correctement appliqués et axés

sur la parité absolue. Les faire respecter par les groupes de travail chargés de lutter contre la pandémie, dont seulement un participant sur quatre est une femme.

b) Garantir aux filles et aux femmes un accès égal à l'éducation. Les filles doivent être éduquées pour que les femmes puissent accéder aux postes de direction politique.

c) Éliminer la discrimination qui persiste dans bien des lois. Insister sur les lois et les politiques de lutte contre des problèmes tels que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et la violence à l'égard des femmes.

d) Lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique. Ce phénomène s'est amplifié lors de la pandémie de COVID-19, particulièrement en ligne. Ces dernières années, les réactions brutales à l'endroit des femmes politiques se sont multipliées. Il faut légiférer contre le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes et tenir les auteurs responsables. Les parlements doivent être des lieux sûrs et sensibles au genre pour que les femmes puissent en faire partie sans s'exposer au sexisme, à la discrimination et à la violence.

e) Répartir équitablement les tâches ménagères et les soins aux enfants – fardeau trois fois plus lourd actuellement pour les femmes que pour les hommes. Accorder un congé parental rémunéré et mettre en place des services abordables de garde d'enfants, conditions indispensables pour assurer la participation des femmes au marché du travail et à la vie politique.

f) Promouvoir l'égalité des sexes à la maison, au travail et dans la vie publique. À savoir notamment :
   i. les hommes doivent participer aux soins des enfants et aux tâches ménagères, et promouvoir une masculinité positive pour faire évoluer les mentalités et les comportements nocifs ;
   ii. reconnaissant le rôle visible des parlements dans la société, les hommes parlementaires doivent montrer l'exemple en participant activement à cette quête d'égalité, en prenant la parole sur cette question et en défendant l'établissement de quotas de femmes et d'autres politiques. Exercer les pouvoirs parlementaires pertinents en allant dans les écoles et sur les lieux de travail en vue d'élever le débat sur l'égalité des sexes ;
   iii. aider les autres à comprendre que l'égalité des sexes ne bénéficie pas seulement aux filles et aux femmes, mais également aux garçons, aux hommes, à l'économie et à la société dans son ensemble.

g) Promulguer des politiques et établir des budgets tenant compte des questions de genre dans tous les domaines législatifs et les secteurs d'activité. Mobiliser toutes les parties prenantes – les milieux universitaires, la société civile et les entreprises privées, notamment. Suivre les directives du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et de l'UIP, et collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies.

h) Mettre en œuvre et financer des résolutions, traités et conventions en vigueur qui visent à éliminer la discrimination, les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes et des filles.

i) Privilégier le maintien de la paix et la prévention des conflits. L'instabilité, les conflits et la guerre forcent les femmes à quitter l'école ou le lieu de travail pour s'occuper de leur famille et de leur communauté. Une pandémie, un conflit, une situation de crise contribue immanquablement à ralentir les progrès réalisés en matière d'égalité hommes-femmes et marque un recul de la société. Donner la priorité aux êtres humains plutôt qu'aux armes, et établir les budgets en conséquence.

***Séance d'information : Faire entendre la voix des parlements à l'ONU pour renforcer le multilatéralisme et relever les défis mondiaux***

*Le renforcement du multilatéralisme est un moyen de concevoir des solutions politiques efficaces aux problèmes mondiaux. Tel est, en résumé, la mission politique de l'UIP aux Nations Unies.*

*L'UIP et les parlementaires font entendre la voix des peuples aux Nations Unies, enrichissant ainsi les délibérations qui aboutissent à la rédaction de traités et de conventions clés. L'UIP a un siège à l'ONU où elle se fait le porte-parole des parlements. En outre, elle rallie les appuis politiques en faveur de l'ONU et aide les parlements à mettre en œuvre les engagements que leurs gouvernements ont pris auprès des Nations Unies. L'UIP joue un rôle central en favorisant le multilatéralisme, ainsi qu'une coopération et un dialogue au niveau international devenus indispensables pour faire face aux problèmes complexes que connaît le monde aujourd'hui.*

*Du fait de la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté, l'écart entre femmes et hommes s'est creusé et les inégalités de revenu à l'intérieur des pays et entre les pays se sont multipliées. De nombreux parlements ont établi des partenariats avec l'ONU pour relever ces défis et s'employer à l'instauration d'une reprise durable. Dans un rapport intitulé Notre programme commun, le Secrétaire général insiste sur la nécessité d'améliorer la contribution des parlements aux travaux des Nations Unies, de fournir un cadre pour le renforcement des accords multilatéraux et l'établissement d'un nouveau contrat social au bénéfice des générations futures.*

**Réunion-débat 5 – Respecter les engagements relatifs aux changements climatiques : l'intérêt général face aux intérêts privés**

16. Bien que l'opinion publique réclame toujours davantage de mesures fortes pour lutter contre la crise climatique, la hausse des températures mondiales demeure inévitable et aura des effets irréversibles sur les populations et sur l'environnement. Il faut de toute urgence que naisse la volonté politique nécessaire pour faire face aux changements climatiques et venir en aide aux pays dans la transition vers les énergies propres et une économie plus verte. Si nous ne transformons pas nos modes de production et de consommation de manière à réduire l'empreinte écologique mondiale, nos enfants et petits-enfants pâtiront davantage des effets dévastateurs des changements climatiques – incendies, inondations, famines, entre autres.

17. À cet effet, les États membres et les parlementaires doivent examiner les **recommandations pour la lutte contre la crise climatique** ci-après.

a) Adopter des politiques d'abandon progressif des combustibles fossiles ainsi que des subventions publiques et du financement de leur exploration et de leur production. Les combustibles fossiles sont responsables des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et de 80% de l'approvisionnement énergétique mondial. Voici quelques suggestions :
   i. aider les populations à comprendre que les énergies éolienne et solaire sont les moins coûteuses sur la plupart des marchés ;
   ii. repenser la budgétisation et réformer les systèmes financiers internationaux pour axer tous les investissements sur le développement durable et pour accompagner les populations pendant la transition vers une économie verte. Travailler avec les détenteurs d'actifs, les gestionnaires, les banques et d'autres parties prenantes à la réduction des investissements dans les énergies fossiles et donner la priorité aux énergies vertes ;
   iii. adopter les pratiques exemplaires et s'associer aux initiatives en cours telles que la coalition BOGA (Beyond Oil & Gas Alliance) lancée par le Costa Rica et le Danemark, première initiative diplomatique mondiale visant à laisser le pétrole et le gaz sous terre. Par ailleurs, 40 pays et institutions se sont engagés à renoncer au financement public international des combustibles fossiles d'ici la fin de 2022 ;
   iv. mettre fin à l'emprise du secteur des combustibles fossiles sur le pouvoir politique, emprise qu'il exerce par des contributions aux campagnes électorales et du lobbying, avant d'en récolter les fruits sous forme d'allègements fiscaux, de subventions et de politiques favorables à ses intérêts. Réglementer les activités de lobbying pour les rendre plus transparentes et conformes à l'éthique.

b) Être à l'écoute des groupes sous-représentés – les populations autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités et les communautés les plus touchées par la crise climatique – et les associer à la prise de décision.

c) Investir dans l'économie bleue durable et dans la vie aquatique, comme il est indiqué dans l'ODD 14. L'eau couvre plus de 90% de la surface du globe. Les océans absorberont 90% de la chaleur dégagée par l'augmentation des températures mondiales, affectant toute la faune et la flore marines. Si l'on change les conditions de vie sur terre, il faudra compter sur les océans pour l'alimentation, les énergies renouvelables et d'autres ressources.

d) Rédiger des politiques climatiques à court et à long termes. Communiquer clairement les coûts et les bénéfices des mesures législatives et veiller à ce que les citoyens en soient informés. Éduquer les consommateurs, plaider en faveur des produits à faible empreinte carbone.

e) Adopter une approche multi-niveaux, globale et intersectorielle :
   i. opérer de bas en haut en commençant au niveau local et en progressant d'un palier à l'autre du gouvernement. Les autorités locales et régionales étant responsables de plus de 70% des stratégies d'atténuation des changements climatiques et de 65% des investissements publics, elles jouent un rôle déterminant en matière de politique climatique ;
   ii. utiliser une stratégie globale pour associer tous les acteurs – les producteurs, les consommateurs, les États et tous les paliers de gouvernement ;
   iii. veiller à la mise en œuvre d'engagements climatiques dans tous les secteurs qui contribuent pour beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre – l'industrie,

l'agriculture et les déchets, les forêts et la nature, les transports, le secteur du bâtiment et de la construction.

f) Privilégier la responsabilisation. Les gouvernements, les sociétés financières et privées ont pris des engagements en matière de climat, mais un renforcement de la surveillance et un durcissement des sanctions s'imposent pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs visés.

g) Donner la priorité aux propositions qui sont efficientes, inclusives, bien pensées et ciblées, ce qui revient à s'assurer que les politiques proposées sont à la fois rentables et économes en ressources, accessibles à tous, conçues indépendamment de la technologie et fondées sur une approche ciblée.

h) Souligner que les changements climatiques ne concernent pas seulement l'avenir futur, mais aussi le présent. Ils sont partout et affectent aussi bien notre santé que l'environnement. Ils se traduisent par une augmentation et une aggravation des inondations, des sécheresses, des incendies, des orages, des cyclones et d'autres crises mettant la vie en péril.

i) Envisager l'adoption de modifications constitutionnelles et d'autres moyens de donner la priorité à la protection de l'environnement dans les lois, la législation, les règlements et les budgets.

j) Établir des liens entre politiques climatiques et politiques sociales et économiques pour faire en sorte que les plus vulnérables ne soient pas pénalisés. Aligner les efforts de relance au sortir de la pandémie de COVID-19 sur des politiques sans effet sur le climat.

**Conclusion**

18. L'audition a permis de souligner la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre les individus et les gouvernements, de protéger les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et d'établir un nouveau contrat social qui soit juste et inclusif. Les pays doivent mettre en place une fiscalité mondiale qui impose équitablement les plus riches et les sociétés multinationales. Les parlementaires doivent utiliser des quotas et d'autres outils pour atteindre la parité des sexes. Ils doivent également donner la parole aux jeunes, aux populations autochtones, aux personnes handicapées, et aux minorités ethniques et religieuses.

19. La pandémie de COVID-19 a amplifié les inégalités et les problèmes existants. Les efforts de relance doivent marquer l'avènement d'un monde durable. Les parlementaires doivent travailler avec toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et la société civile, au développement de partenariats et des synergies. Les pays doivent renoncer à exploiter les ressources non renouvelables de la planète et prendre des mesures plus fermes pour lutter ensemble contre la crise climatique.

20. L'UIP et les parlements jouent un rôle déterminant en favorisant le multilatéralisme dont on a tant besoin pour relever sans tarder les défis auxquels le monde est confronté.

**Annexe**

**Liste des orateurs**

Modératrice : *Mme Anne Marie Goetz,* Université de New York, Center for Global Affairs

**Première journée**

**Séance d'ouverture**

*M. Abdulla Shahid,* Président de la 76e session de l'Assemblée générale
*M. Duarte Pacheco,* Président de l'Union interparlementaire

**Réunion-débat 1 – L'accroissement des inégalités économiques, une menace pour le développement durable : causes et solutions envisageables**

*Mme Olga Maria del Carmen Sanchez Cordero,* sénatrice, Présidente du Sénat, Mexique
*M. Collen Vixen Kelapile,* ambassadeur, Président du Conseil économique et social, Représentant permanent du Botswana auprès des Nations Unies
*M. Pedro Conceicao,* Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
*Pr Jayati Ghosh,* Université du Massachusetts à Amherst, Conseil consultatif des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales

**Réunion-débat 2 – S'appuyer sur le passé pour améliorer l'avenir : l'inclusion des jeunes et l'importance de la justice intergénérationnelle**

*M. Júlio César Freire de Morais,* ambassadeur, Représentant permanent de la République de Cabo Verde auprès de Nations Unies
*Dr. Natalia Kanem,* Directrice exécutive, Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
*Mme Jayathma Wickramanayake,* Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse (message vidéo)

**Réunion-débat 3 – Ne laisser personne de côté : défendre les droits des peuples autochtones, des migrants, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables**

*M. Luis Alfredo Fratti,* Président de la Chambre des Représentants de l'Uruguay
*Mme Vanessa Frazier,* ambassadrice, Représentante permanente de la République de Malte auprès des Nations Unies, Présidente de la Commission économique et financière de la 76e Assemblée générale
*Mme Ilze Brands Kehris,* Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Chef du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York
*Mme Beate Andrees,* Représentante de l'OIT auprès des Nations Unies à New York

**Seconde journée**

**Réunion-débat 4 – L'égalité des sexes dans les processus décisionnels en tant qu'élément clé d'une reprise durable : un test décisif pour les politiques d'inclusion**

*Mme Lesia Vasylenko,* parlementaire, Parlement de l'Ukraine, Président du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP
*M. Jukka Salovaara,* ambassadeur, Représentant permanent de la Finlande auprès des Nations Unies
*Mme Sabine Freizer,* Chef de la Section de la participation à la gouvernance et au pouvoir, ONU-Femmes
*M. Gary Barker*, Président-directeur général de Promundo

**Séance d'information – Faire entendre la voix des parlements à l'ONU pour renforcer le multilatéralisme et relever les défis mondiaux**

*M. Martin Chungong,* Secrétaire général de l'UIP
*Mme Cecilia Widegren,* parlementaire, Parlement de la Suède, membre du Comité exécutif de l'UIP
*M. Francisco Duarte Lopes,* ambassadeur, Représentant permanent du Portugal auprès des Nations Unies, Président du Groupe des amis de l'UIP
*M. Miroslav Jenča,* Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Département des Affaires politiques et de maintien de la paix des Nations Unies

**Réunion-débat 5 – Respecter les engagements relatifs aux changements climatiques : l'intérêt général face aux intérêts privés**

*M. Andries Gryffroy,* sénateur, Sénat de Belgique, membre de la Commission des Affaires des Nations Unies de l'UIP
*M. Peter Thomson,* ambassadeur, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'océan (message vidéo)
*Mme Anne-Sophie Cerisola,* Directrice, Équipe pour l'action climatique, Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies
*Mme Ligia Noronha,* Sous-Secrétaire générale, Chef du Bureau de New York, Programme des Nations Unies pour l'environnement
*Mme Elizabeth Bast,* Directrice exécutive, Oil Change International

**Séance de clôture**

*M. Duarte Pacheco*, Président de l'UIP
*M. Abdulla Shahid,* Président de la 76e session de l'Assemblée générale